

Le texte des questions a été résumé (sans en dénaturer le sens) dès lors qu'il n'est pas utile de les reprendre in extenso pour leur bonne compréhension.

Questions de Madame Annie EVRENIAN, actionnaire individuelle 3

1. *En tant que banque internationale opérant aux États-Unis et ayant l'intention de s'y développer davantage, pouvez-vous expliquer comment vous intégrez concrètement dans ce marché très régulé les enjeux d'éthique et de conformité dans votre stratégie de développement américaine ?..... 3*
2. *Quels sont les processus, contrôles et formations mis en place pour vous assurer que vos activités et vos équipes locales respectent scrupuleusement le cadre réglementaire américain, réputé très strict pour le secteur bancaire, afin de prévenir tout risque de comportement non éthique, de non-conformité et de sanctions ?..... 3*
3. *Ces risques sont-ils évalués et provisionnés dans les comptes du groupe, si oui, pour quels montants ? 3*
4. *Quelles mesures prenez-vous ? 3*
5. *Quels membres du Conseil d'administration s'occuperont d'apporter une vigilance accrue sur l'éthique stratégique et opérationnelle du Groupe sachant qu'un comportement éthique et irréprochable doit s'appliquer partout dans le monde ?
3*

Questions de Monsieur Jean-Michel LAGNEAU, actionnaire individuel..... 5

- Depuis au moins un an, SGSS refuse de régler par chèque les dividendes décidés par les nombreuses sociétés clientes de SGSS. Le motif invoqué = la réglementation datant du 01/01/2007..... 5*
1. *Quid de la période allant du 01/01/07 à fin 2022 ? SGSS est-elle dans l'illégalité ? Pourquoi refuser de produire aux actionnaires concernés le texte de la réglementation invoquée ?..... 5*
 2. *Les sociétés clientes de SGSS ont-elles été informées ? Ont-elles bénéficié d'une diminution de facturation ? Au moins un autre établissement poursuit les règlements par chèque 5*
 3. *La position de SGSS est-elle strictement conforme aux lois et pratiques bancaires ?..... 5*
 4. *L'heure est aux réductions de coûts tous azimuts. Pourquoi alors envoyer le DEU en courrier recommandé ?..... 5*

Question de Madame Isabella SALKELD pour le compte de l'Association of Ethical Shareholders Germany. 6

- I'm asking this question on behalf of ShareAction. My question is whether Societe Generale will update its unconventional oil & gas financing restrictions to include offshore ultra-deepwater oil & gas..... 6*
- Societe Generale has made good progress in recent years developing robust restrictions for certain forms of unconventional oil & gas, notably on oil sands and fracking. However, currently, the bank has not placed any restrictions on ultra-deepwater oil & gas – a notable omission, given the risky nature of this activity and how it can devastate marine environments. 6*
- With a water depth of over 1,500 meters, ultra-deepwater oil & gas activities must contend with a hostile environment. Mud volcanoes, landslides, collapses, pressurized gas and water pockets are some of the risks involved in drilling and operating a deepwater well. High wave activity can make it impossible to clean up oil spills, and effects on wildlife and corals can be severe..... 6*
- According to Banking on Climate Chaos, Societe Generale provided \$2 billion USD to offshore oil & gas in 2022—the third largest amount provided by a European bank. The bank's peers have started to implement both asset and corporate financing restrictions on ultra-deepwater activities, reflecting the uniquely risky profile of this offshore segment. HSBC and UniCredit, for example, have placed asset restrictions covering both upstream and midstream ultra-deepwater oil & gas, as well as corporate financing restrictions for companies whose exposure exceeds certain thresholds. 6*
- My question is this: will Societe Generale update its unconventional oil & gas policy by the end of the year to include both asset and corporate financing restrictions for ultra-deepwater oil & gas, defined as offshore activity below 1,500 meters. 6*

Questions de l'ONG Reclaim Finance – Association Loi 1901..... 8

<i>Société Générale est-il prêt à s'engager à suivre BNP Paribas sur cette voie en mettant fin aux émissions d'obligations "non-fléchées" d'entreprises qui participent à l'expansion fossile ?</i>	8
<i>Si oui et nous vous en féliciterions, allez-vous aussi arrêter les prêts généraux et autres services, comme les Sustainability Linked Loans (SLL) et les Revolving Credit Facilities (RCF) qui peuvent soutenir l'expansion fossile, à rebours de vos engagements ?</i>	8
<i>Comptez-vous publier un tel ratio, et vous engager à atteindre un ratio de 6 :1 d'ici 2030, en cohérence avec la trajectoire de neutralité carbone dressée par l'Agence internationale de l'énergie ?</i>	8
Question de l'Association des Salariés et Anciens Salariés Actionnaires du Groupe Société Générale (ASSACT SG), Association Loi de 1901	11
<i>Les filiales africaines et la société SGEF qui ont été cédées récemment avaient des synergies avec d'autres activités du groupe (exemples : banque d'investissement et banque de réseau en France).</i>	11
<i>Quels sont les critères qui ont dicté ces cessions récentes et sous quel délai voudriez-vous avoir terminé le recentrage des activités ?</i>	11
Question de Monsieur Corentin MIGNIEN, actionnaire individuel	12
<i>1. Chers membres du conseil d'administration, comment expliquer que la société générale fasse parties des rares valeurs du secteur bancaire européen à se traiter <0.4x la valeur des capitaux propres tangibles (TBV) ?</i>	12
<i>2. De plus notre titre se négocie avec une décote de 40-50% par rapport à la moyenne du secteur, vous avez mis en œuvre une stratégie de réductions de coûts à tous niveaux sans que cela ne fasse remonter le cours de bourse de nos actions. Quelles autre(s) stratégie(s) mettrez-vous en place afin de veiller aux intérêts de vos actionnaires ?</i>	12
<i>3. Je profite également de cette opportunité afin de vous demander comment se justifie l'augmentation de vos revenus, par rapport à l'augmentation moyenne des salariés de l'entreprise et du cours/dividendes de l'action ?</i>	12

Questions de Madame Annie EVRENIAN, actionnaire individuelle (*questions envoyées par email en date du 10/05 2024*) :

- 1. En tant que banque internationale opérant aux États-Unis et ayant l'intention de s'y développer davantage, pouvez-vous expliquer comment vous intégrez concrètement dans ce marché très régulé les enjeux d'éthique et de conformité dans votre stratégie de développement américaine ?**
- 2. Quels sont les processus, contrôles et formations mis en place pour vous assurer que vos activités et vos équipes locales respectent scrupuleusement le cadre réglementaire américain, réputé très strict pour le secteur bancaire, afin de prévenir tout risque de comportement non éthique, de non-conformité et de sanctions ?**
- 3. Ces risques sont-ils évalués et provisionnés dans les comptes du groupe, si oui, pour quels montants ?**
- 4. Quelles mesures prenez-vous ?**

Réponse du conseil d'administration :

Aux États-Unis (aussi bien qu'ailleurs dans le Groupe), la banque maintient un modèle de gestion des risques à trois lignes de défense composé entre autres d'un cadre de supervision au sein des métiers (première ligne de défense) et de robustes programmes complémentaires des départements Conformité et Risques (deuxième ligne de défense). Sous ce modèle, la mise en œuvre de la stratégie de développement américaine fait l'objet d'une revue par les fonctions de contrôle (Conformité et Risques) de façon générale et au fil de l'eau par les processus d'approbation des nouveaux produits et de surveillance au quotidien, prenant en compte les enjeux et les obligations d'éthique et de conformité réglementaire. Une équipe reportant au CEO est dédiée à l'éthique et à la conduite.

Conformément aux obligations réglementaires locales, SG US maintient également un programme de contrôle interne incluant des procédures de surveillance écrites (Written Supervisory Procedures) adapté aux activités et à leurs risques (y compris les risques de comportement non éthique, de non-conformité et de sanctions). Chaque année, SG US arrête et exécute un plan de formations obligatoires basé sur les risques et une analyse des besoins. Ce plan intègre des éléments de formation pour gérer les risques de comportement non éthique, de non-conformité et de sanctions. Un suivi des formations obligatoires (jusqu'à 100% de complétude pour les effectifs ciblés) est exercé.

Les risques de conduite, de non-conformité et de sanctions ne font pas l'objet d'un provisionnement générique ex-ante, mais dès qu'un événement tel qu'une sanction financière devient probable, les pertes attendues sont provisionnées en conformité avec le cadre comptable et avec les règles de prudence applicables.

- 5. Quels membres du Conseil d'administration s'occuperont d'apporter une vigilance accrue sur l'éthique stratégique et opérationnelle du Groupe sachant qu'un comportement éthique et irréprochable doit s'appliquer partout dans le monde ?**

Réponse du conseil d'administration :

Le Groupe veille évidemment à ce qu'un comportement éthique et irréprochable soit appliqué partout dans le monde. A cet égard de nombreux contrôles sont mis en place pour y veiller.

S'agissant du rôle du Conseil d'administration d'apporter une vigilance accrue sur l'éthique stratégique et opérationnelle du Groupe, comme pour l'ensemble des domaines relevant du Conseil d'administration, ce rôle est assuré de manière collégiale par l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

En effet, en droit français, il existe une jurisprudence bien établie selon laquelle le conseil d'administration ne peut agir que collectivement, en partant de l'idée que les décisions du conseil doivent être le résultat de débats entre ses membres. De même, les attributions du Conseil d'administration ne sont pas réparties par la loi entre ses différents membres qui auraient chacun des attributions distinctes. Les membres du Conseil d'administration sont ainsi à appréhender collectivement et non pas individuellement.

Ceci étant, certains membres du Conseil d'administration réalisent un travail préparatoire des travaux du conseil d'administration selon qu'ils appartiennent à tel comité du Conseil d'administration. En l'occurrence, le sujet que vous évoquez fait l'objet d'un travail préparatoire par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration celui-ci ayant notamment pour rôle de préparer l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise ainsi que les travaux du Conseil d'administration sur les sujets relatifs à la Culture d'entreprise.

Enfin pour mémoire, le censeur a notamment pour rôle d'accompagner le Conseil d'administration en matière de responsabilité sociale et environnementale et plus particulièrement de transition énergétique. Outre son rôle dans la préparation de la stratégie afférente à ce domaine, il assiste tous les comités lorsqu'ils débattent de sujets relatifs à la responsabilité sociale et environnementale.

Questions de Monsieur Jean-Michel LAGNEAU, actionnaire individuel (*question envoyée par email en date du 14 mai 2024*) :

Depuis au moins un an, SGSS refuse de régler par chèque les dividendes décidés par les nombreuses sociétés clientes de SGSS. Le motif invoqué = la réglementation datant du 01/01/2007.

- 1. Quid de la période allant du 01/01/07 à fin 2022 ? SGSS est-elle dans l'illégalité ? Pourquoi refuser de produire aux actionnaires concernés le texte de la réglementation invoquée ?**
- 2. Les sociétés clientes de SGSS ont-elles été informées ? Ont-elles bénéficié d'une diminution de facturation ? Au moins un autre établissement poursuit les règlements par chèque.**
- 3. La position de SGSS est-elle strictement conforme aux lois et pratiques bancaires ?**
- 4. L'heure est aux réductions de coûts tous azimuts. Pourquoi alors envoyer le DEU en courrier recommandé ?**

Réponse du Conseil d'administration :

1) Nous avons modifié notre politique en matière de moyens de paiement en 2022 en abandonnant la production et l'envoi de chèques pour régler les dividendes ou les ventes des actionnaires inscrits au Nominatif pur sur les registres des Emetteurs gérés par Société Générale Securities Services, en généralisant ainsi le règlement par virement bancaire largement utilisé pour la plupart des actionnaires.

Cette décision adoptée en accord avec les Emetteurs s'inscrit dans la volonté d'utiliser des moyens de paiements plus sécurisés et permet de réduire les risques de fraudes, tout en améliorant les délais de paiements vis-à-vis des actionnaires.

Nous avons également communiqué cette décision, conforme à la réglementation, auprès des actionnaires avant sa mise en œuvre et les conditions générales de notre convention de compte-titres ont été mises à jour en ce sens.

En raison du poids important de ce document volumineux, son envoi doit être réalisé en recommandé. Nous recommandons bien évidemment de consulter ce document sous format électronique.

2) La loi fait obligation aux émetteurs d'adresser aux actionnaires à leurs frais, la documentation utile au déroulement de l'Assemblée générale dont le document d'enregistrement universel.

Afin de respecter cette obligation dans les délais et sans contestation possible de la part des actionnaires, la seule solution possible compte tenu de la réglementation postale, est un envoi en recommandé. En effet, compte tenu du poids de cette documentation, la Poste n'ouvre aucune autre possibilité.

Comme vous, nous considérons qu'il s'agit d'une procédure coûteuse. C'est pourquoi nous recommandons vivement à nos actionnaires de demander un envoi par voie électronique comme l'autorise la réglementation (article R 225-88 du code de commerce).

Question de Madame Isabella SALKELD pour le compte de l'Association of Ethical Shareholders Germany

(question envoyée par email en date du 14/05 2024) :

I'm asking this question on behalf of ShareAction. My question is whether Societe Generale will update its unconventional oil & gas financing restrictions to include offshore ultra-deepwater oil & gas.

Societe Generale has made good progress in recent years developing robust restrictions for certain forms of unconventional oil & gas, notably on oil sands and fracking. However, currently, the bank has not placed any restrictions on ultra-deepwater oil & gas – a notable omission, given the risky nature of this activity and how it can devastate marine environments.

With a water depth of over 1,500 meters, ultra-deepwater oil & gas activities must contend with a hostile environment. Mud volcanoes, landslides, collapses, pressurized gas and water pockets are some of the risks involved in drilling and operating a deepwater well. High wave activity can make it impossible to clean up oil spills, and effects on wildlife and corals can be severe.

According to Banking on Climate Chaos, Societe Generale provided \$2 billion USD to offshore oil & gas in 2022—the third largest amount provided by a European bank. The bank's peers have started to implement both asset and corporate financing restrictions on ultra-deepwater activities, reflecting the uniquely risky profile of this offshore segment. HSBC and UniCredit, for example, have placed asset restrictions covering both upstream and midstream ultra-deepwater oil & gas, as well as corporate financing restrictions for companies whose exposure exceeds certain thresholds.

My question is this: will Societe Generale update its unconventional oil & gas policy by the end of the year to include both asset and corporate financing restrictions for ultra-deepwater oil & gas, defined as offshore activity below 1,500 meters.

Réponse du conseil d'administration :

Société Générale a adopté une politique ambitieuse concernant le secteur pétrole et gaz qui comprend notamment (i) l'arrêt des financements dédiés à de nouveaux champs de pétrole et gaz (décision finale d'investissement après 31.12.21) ainsi que des infrastructures midstream associées à ces champs, (ii) l'arrêt des FPSO associés à des champs Greenfield de pétrole et de gaz et, après décembre 2025, tous les FPSO et (iii) la gestion en extinction des expositions aux acteurs privés spécialisés de la filière amont du pétrole et du gaz.

Ces restrictions et en particulier celles sur les nouveaux champs et les infrastructures midstream associées concernent le forage en eaux profondes.

Les montants de financements attribués dans le Banking on Climate Chaos au forage en eaux profondes sont à considérer avec précaution car ils sont basés sur une ventilation de tous les types de financements en fonction de la répartition de la production de l'entreprise financée. Ainsi, ce rapport Banking on Climate Chaos attribue de façon arbitraire des lignes de liquidité (type "revolving credit facility" de maturité 1 an) le plus souvent non tirées à ce type de forage alors qu'il n'y a aucun lien de financement avec un tel actif.

FPSO : unités flottantes de production, de stockage et de déchargement (Floating Production Storage and Offloading)

Societe Generale has adopted an ambitious policy for the oil and gas sector, which includes (i) stopping the financing dedicated to upstream oil and gas greenfield projects (final investment decision after 31.12.21) as well as the midstream infrastructures associated with these fields, (ii) stopping the financing of FPSOs associated with greenfield upstream oil and gas fields and, after 2025, any FPSO, and (iii) phasing out of exposure on upstream oil and gas private pure players.

These restrictions, and in particular those on greenfield projects and associated midstream infrastructures, concern ultra-deepwater oil and gas.

The financing amounts allocated to offshore oil and gas ultra-deepwater exploration in the Banking on Climate Chaos report should be considered with caution as they are based on a breakdown of all types of financing according to the distribution of the production of the company being financed. Thus, in the Banking on Climate Chaos report, liquidity lines (revolving credit facility with a 1-year maturity and often undrawn) are arbitrarily allocated to the ultra-deepwater exploration segment despite no financing link with this type of infrastructure.

FPSO: Floating Production Storage and Offloading

Questions de l'ONG Reclaim Finance – Association Loi 1901 (*question envoyée par email en date du 16 mai 2024*) :

Services financiers “non-fléchés” aux entreprises qui participent à l’expansion fossile

BNP Paribas a déclaré récemment avoir mis un terme aux émissions obligataires dans le secteur pétrolier et gazier, au motif que ce type d’activité participait au financement de “tout et son contraire”.

En effet, tout financement “non-fléché” (ou “général”) comme les obligations “conventionnelles” ou les Sustainability Linked Bonds (SLB) sont susceptibles de contribuer au financement des activités de développement de nouveaux projets pétroliers et gaziers menés par les compagnies pétro-gazières. Des projets incompatibles avec l’objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C et avec le scénario Net-Zero by 2050 de l’Agence internationale de l’énergie auquel Crédit Agricole fait référence dans sa politique climat.

Société Générale est-il prêt à s’engager à suivre BNP Paribas sur cette voie en mettant fin aux émissions d’obligations “non-fléchées” d’entreprises qui participent à l’expansion fossile ?

Si oui et nous vous en féliciterions, allez-vous aussi arrêter les prêts généraux et autres services, comme les Sustainability Linked Loans (SLL) et les Revolving Credit Facilities (RCF) qui peuvent soutenir l’expansion fossile, à rebours de vos engagements ?

Cible de ratio de financement entre énergies soutenables et énergies fossiles

Bien entendu, sortir des énergies fossiles nécessite le développement massif des énergies renouvelables, du réseau et des capacités de stockage. L’objectif fixé par l’AIE est l’atteinte d’un ratio de financement de 6:1 d’ici 2030. Concrètement, soutenir la transition énergétique de manière crédible doit consister en l’allocation de 6 dollars aux énergies soutenables pour chaque dollar alloué aux énergies fossiles.

BNP Paribas s’est déjà engagée sur un ratio - certes imparfait - et d’autres banques américaines comme JP Morgan, Citi et Royal Bank of Canada se sont également engagées à publier un tel ratio de financement.

Comptez-vous publier un tel ratio, et vous engager à atteindre un ratio de 6 :1 d’ici 2030, en cohérence avec la trajectoire de neutralité carbone dressée par l’Agence internationale de l’énergie ?

Réponse du Conseil d’administration :

A date, le Groupe n’a pas d’exclusion inscrite dans sa politique sectorielle concernant ces services financiers « non-fléchés ».

Néanmoins, nous adoptons une approche très sélective :

- Nous avons en effet décidé de sortir d’un certain nombre de relations commerciales avec des acteurs spécialisés dans la production de pétrole et de gaz, sortie couvrant l’ensemble des services financiers.
- Concernant les groupes énergéticiens diversifiés, nous avons une approche au cas par cas. Nous sommes attentifs à leurs objectifs et à leurs investissements pour contribuer à une économie bas carbone à travers des critères parmi lesquels : (i) leur empreinte carbone, (ii) leurs engagements climatiques, (iii) la diversification de leurs activités, (iv) le niveau des ressources déployées (telles que la R&D et le niveau des investissements consacrés aux activités en faveur de la transition énergétique) ainsi que (v) la gouvernance mise en place pour mettre en œuvre leurs objectifs climatiques.

Par ailleurs, pour rappel, le Groupe s’est doté d’une politique ambitieuse concernant les entreprises qui participent à l’expansion fossile. Cette approche globale, qui a été significativement renforcée l’an dernier, s’appuie sur différents leviers complémentaires :

1. Une politique Pétrole et Gaz comprenant :

- l'arrêt des financements dédiés de nouveaux champs de pétrole et de gaz (décision finale d'investissement après 31.12.21) et des infrastructures associées ;
- la gestion en extinction des expositions aux acteurs privés spécialisés de la filière amont du pétrole et du gaz.

Le périmètre d'application de cette politique couvre l'ensemble des services financiers.

2. Une ambition forte de réduction de l'exposition et des émissions carbone associées aux financements sur ce secteur :

- un objectif de -80% pour l'exposition au secteur de la production de pétrole et de gaz d'ici à 2030 par rapport à 2019, avec une étape intermédiaire de réduction de 50 % en 2025 ;
- un objectif de -70% sur les émissions scopes 1, 2 et 3 en valeur absolue de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 2019.

Ces objectifs volontaristes de réduction vont bien au-delà du scénario NZE de l'Agence Internationale de l'Energie.

A ce jour le Groupe n'a pas publié de cible de ratio de financement entre énergies soutenables et énergies fossiles.

Néanmoins, nous regardons avec attention le scénario Net Zero Emission 2050 de l'AIE afin d'accompagner la transition énergétique de nos clients. Nous avons bien noté les ratios d'investissement liés aux énergies que vous mentionnez, ainsi par ailleurs que ceux liés aux infrastructures et aux usages.

Par ailleurs, la contribution au financement d'énergie renouvelable a été forte en 2023 : Société Générale ressort comme la première banque française et la quatrième au classement mondial pour les financements de projet en la matière (source IJ Global Infrastructure and Project Finance League table 2023), avec 5.6 milliards USD de production. Cette production annuelle se compare à une production de 3 milliards USD en 2022, soit une hausse de plus de 85%.

Nous continuons également d'avancer sur notre cible de contribution à la finance durable (300 milliards d'euros à horizon 2025). À fin 2023, nous avons déjà contribué pour plus de 250 milliards d'euros à cette cible. Nous allons commencer à travailler à une nouvelle cible en ligne avec notre feuille de route stratégique et nos travaux d'alignement.

Pour rappel, le Groupe est fortement engagé dans une démarche visant à augmenter sa contribution à la transition énergétique et a déployé plusieurs initiatives dans ce sens :

- Pour former ses collaborateurs aux enjeux de transition,
- Pour se doter de nouvelles compétences techniques,
- Pour transformer le mandat de ses équipes et adapter son offre de financement,
- Pour sensibiliser ses différentes catégories de clients et leur offrir des solutions adaptées, en intégrant les services de partenaires techniques le cas échéant,
- Pour être en mesure d'investir en capital afin de soutenir les acteurs de la transition et les technologies vertes, à travers un fonds de 1 milliard d'euros (qui sera également consacré à hauteur de 0.3 milliard aux solutions fondées sur la nature et des projets de finance à impact en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations unies).

Nous avons par ailleurs finalisé cette année nos travaux visant à fixer des cibles de décarbonation sur une dizaine de secteurs industriels parmi les plus émissifs, conformément aux recommandations de l'Alliance Bancaire Net Zero des Nations Unies. Ce travail, qui a été mené en coalition avec des industriels et des scientifiques, nous a permis d'approfondir nos connaissances sur les secteurs, les chaînes de valeur multisectorielles et leurs enjeux de décarbonation spécifiques.

Au-delà de la fixation de cibles à 2030, nous avons engagé pour chaque secteur une réflexion sur les leviers de réduction de l'intensité carbone à travers des financements adaptés. Dans le cas de la génération d'électricité par exemple, nous avons fixé une cible en intensité en 2030 légèrement inférieure à la cible du scénario NZE de l'Agence Internationale de l'Energie. Cette cible implique une transformation du mix énergétique dans nos financements, avec une réduction des énergies fossiles et une augmentation des énergies bas carbone.

Question de l'Association des Salariés et Anciens Salariés Actionnaires du Groupe Société Générale (ASSACT SG), Association Loi de 1901 (question envoyée par email en date du 16/05 2024

Les filiales africaines et la société SGEF qui ont été cédées récemment avaient des synergies avec d'autres activités du groupe (exemples : banque d'investissement et banque de réseau en France).

Quels sont les critères qui ont dicté ces cessions récentes et sous quel délai voudriez-vous avoir terminé le recentrage des activités ?

Réponse du conseil d'administration :

Comme nous avons eu l'occasion de le préciser lors de la journée « investisseurs » du 18 septembre dernier, le Groupe a initié dans le cadre de la feuille de route stratégique présentée en septembre 2023 lors du Capital Markets Day une revue de portefeuille, en cohérence avec l'objectif de construire un modèle plus intégré, plus synergique et plus efficace.

Cette revue est fondée sur une liste de critères précis dont les principaux sont présentés ci-après :

1. Niveau de rentabilité et/ou perspectives en accord avec les objectifs du Groupe
2. Rentabilité attendue au-dessus du coût du capital de l'activité concernée
3. Positionnement de l'activité sur son marché et perspectives de développement rentable
4. Niveau de synergies avec le reste du groupe
5. Existence de risques extrêmes au sein de l'activité

Dans ce cadre, l'application de ces critères a conduit le Groupe à annoncer les projets de cessions de plusieurs activités dont récemment certaines filiales africaines ainsi que les activités de SGEF (à l'exception de celles logées en République tchèque et en Slovaquie). Le Groupe poursuit cette revue de portefeuille conformément aux critères d'analyse stratégique et intégrant les intérêts et les impacts sur les différentes parties prenantes. Aucun calendrier spécifique pour cet exercice de revue n'a vocation être communiqué, cette revue ayant vocation à être finalisée sur l'horizon du plan, selon des impératifs d'efficacité et de cohérence stratégique par rapports à nos objectifs.

Question de Monsieur Corentin MIGNIEN, actionnaire individuel (question envoyée par email en date du 17 mai 2024) :

- 1. Chers membres du conseil d'administration, comment expliquer que la société générale fasse parties des rares valeurs du secteur bancaire européen à se traiter <0.4x la valeur des capitaux propres tangibles (TBV) ?**
- 2. De plus notre titre se négocie avec une décote de 40-50% par rapport à la moyenne du secteur, vous avez mis en œuvre une stratégie de réductions de coûts à tous niveaux sans que cela ne fasse remonter le cours de bourse de nos actions. Quelles autre(s) stratégie(s) mettrez-vous en place afin de veiller aux intérêts de vos actionnaires ?**
- 3. Je profite également de cette opportunité afin de vous demander comment se justifie l'augmentation de vos revenus, par rapport à l'augmentation moyenne des salariés de l'entreprise et du cours/dividendes de l'action ?**

Réponse du Conseil d'administration :

Le cours de bourse ne reflète effectivement pas la valeur intrinsèque du Groupe telle que représentée par l'actif net tangible. La feuille de route stratégique présentée en septembre 2023 vise notamment à créer les conditions d'une performance durable, qui permette d'enclencher structurellement la réduction de la décote boursière et d'ancrer notre positionnement parmi les banques européennes de premier plan.

Nous avons, dans cette optique, lancé un plan stratégique moyen terme qui a pour objectif de rendre notre Groupe plus solide, plus synergique et plus efficace avec des coûts maîtrisés et une rentabilité élevée durable. Le Groupe progresse dans l'exécution de ce dernier avec plusieurs avancées stratégiques importantes réalisées ces derniers mois. Nous avons par exemple annoncé le lancement de la co-entreprise Bernstein qui crée un nouveau leader mondial dans la recherche et le cash actions et permet d'élargir l'offre de services de la banque de financement et d'investissement.

De même, l'intégration opérationnelle de LeasePlan au sein d'Ayvens poursuit son cours conformément au planning initial, avec des étapes importantes franchies dans la création d'un nouveau leader mondial dans les services de leasing et la mobilité. La simplification de notre modèle pour construire un Groupe plus efficace et plus synergique est également en bonne voie. Nous avons récemment lancé une initiative au niveau du siège social en France ou encore annoncé plusieurs accords en vue de la cession des activités de financements d'équipement et de filiales au Maroc qui, dans les deux cas, ne répondaient pas aux critères stratégiques que nous nous sommes fixés.

Toutes ces initiatives, conjuguées à la finalisation proche du projet de fusion des réseaux en France, contribueront à l'amélioration progressive de la performance opérationnelle et de la rentabilité conformément aux cibles que nous avons communiquées.

La publication des résultats du premier trimestre 2024 s'inscrit, à ce titre, dans cette trajectoire avec une performance opérationnelle en progression, portée par les résultats de de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et les revenus solides des activités de Banque de Détail à l'International, tandis que le rebond des activités de détail en France est engagé, avec une hausse de la marge nette d'intérêt par rapport au trimestre précédent, et que la stabilisation des marges d'Ayvens a été amorcée, dans un contexte de normalisation des prix des véhicules d'occasion. Pour leur part, les coûts évoluent en ligne avec notre trajectoire.

S'agissant de la rémunération des administrateurs, le Comité des rémunérations du 11 janvier 2024 a émis un avis favorable à la proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise de soumettre au vote de l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2024 une augmentation du montant global annuel

de la rémunération des administrateurs de 1,7 million d'euros à 1,835 million d'euros à compter du 1 janvier de l'exercice 2024 (Chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel).

Le Comité des rémunérations a en effet constaté que la dernière revalorisation datait de 2018 et était inchangée bien que le nombre d'administrateurs bénéficiant de cette rémunération ait augmenté de 12 à 13 depuis l'Assemblée du 18 mai 2021. L'augmentation proposée vise aussi à tenir compte d'une augmentation du nombre annuel moyen total des réunions du Conseil d'administration et de ses comités, constatée au cours des trois dernières périodes triennales (45 de 2015 à 2017 ; 52 de 2018 à 2020 ; et 53 de 2021 à 2023).

Cette augmentation est inférieure à la hausse (+10%) du salaire de base moyen chez Société Générale en France depuis 2018. Avant de rendre son avis, le Comité des rémunérations s'est assuré que le nouveau montant global annuel de la rémunération des administrateurs proposé était en ligne avec le niveau constaté dans d'autres entreprises du secteur financier de taille et de complexité comparables en France et en Europe.